



tchin-tchine

Photo
d'identité

Inscription enfant cours de chinois 2017 -2018

Début des cours : Lundi 18 septembre 2017

Nom : Prénom : Classe et âge :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Email :

Nom et téléphone du parent responsable :
.....

Autres langues étudiées :

Je m'inscris aux cours de chinois de tchin-tchine de septembre 2017 à juin 2018 :

Cours Toulouse
<p>Cours Enfants Débutants : 6-10 ans</p> <p><input type="checkbox"/> mercredi 16h - 17h</p> <p>Cours Enfants : 6-10 ans</p> <p><input type="checkbox"/> mercredi 15h - 16h</p> <p>Cours Ado : 11-16 ans</p> <p><input type="checkbox"/> mercredi 17h - 18h</p> <p>ou</p> <p><input type="checkbox"/> samedi 11h - 12h</p>
<p>Tarif horaire 12€/h - Tarif annuel 348€/29h</p> <p>Possibilité de payer en 6 fois maximum</p>

Adresse des cours : 50, rue d'Aubuisson 31000 Toulouse

Je règle mon adhésion annuelle 2017-2018

10€ pour les enfants et ado

Cotisation obligatoire :€

Cotisation de soutien 30€ :€ (réduction d'impôt 66%)

Cotisation autre montant à partir de 50€ :€ (réduction d'impôt 66%)

Cours de chinois : €

Total : €

Mode de paiement : Espèces Chèque(s) (Nombre :))

Merci de retourner ce formulaire, accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de tchin-tchine à :
Association tchin-tchine, 50 rue d'Aubuisson 31000 Toulouse.

Seules les inscriptions accompagnées du règlement sont valables.

tchin-tchine

Bureau - 50, rue d'Aubuisson 31000 Toulouse - contact@tchin-tchine.com - 09 51 51 70 13 - tchin-tchine.com - 

SIRET 448 722 421 00014 - APE 9499Z - Licence n° 2-1075097 - 3-1075098 - N° Formation Professionnelle 73.31.04486.31

Règlement intérieur 2017 – 2018

Article 1 - Objet

tchin-tchine est une association loi de 1901 créée en 2002 ayant pour but de faire mieux connaître les cultures d'Asie. Elle propose des cours de chinois et organise chaque année le festival Made in Asia.

Les adhérents de tchin-tchine pourront bénéficier de conditions préférentielles pour certains événements de Made in Asia.

Vous devenez adhérent de l'association tchin-tchine dès lors que vous avez payé votre cotisation, valable du 01/09 au 31/08 de l'année en cours. La cotisation vous fait bénéficier de l'assurance de tchin-tchine pour ses activités.

L'admission au conseil d'administration de l'association se fait par vote lors de l'assemblée générale annuelle. Les membres du conseil d'administration sont bénévoles. Les statuts de l'association sont obtenus sur demande.

Article 2 – Modalités d'inscription et de paiement

Un apprenant ne peut se présenter au cours que s'il a dûment complété sa fiche d'inscription et a réglé sa cotisation et son inscription. Dans le cas d'un cours d'essai, le montant de l'inscription lui sera remboursé s'il ne poursuit pas les cours après la séance d'essai.

Le montant de l'inscription pour les cours est annuel et non remboursable, sauf déménagement, mutation professionnelle, longue maladie et licenciement, sur justificatif. Dans tous les cas, la cotisation n'est pas remboursable.

Le montant de l'inscription peut être réglé en plusieurs fois (**6 fois maximum**). L'achat des manuels est à la charge des élèves.

Article 3 – Organisation des cours

Les heures et lieux de cours sont communiqués à l'inscription. tchin-tchine se garde le droit d'annuler des cours jusqu'à 3 semaines après la rentrée dans le cas où le nombre de participants est insuffisant. Dans ce cas, les élèves concernés qui ne pourraient pas changer de créneau horaire seront remboursés du montant de l'inscription dans son intégralité. En cours d'année, un changement de professeur peut également intervenir si nécessaire.

Article 4 – Règles de bonne conduite

tchin-tchine met à la disposition de ses apprenants toilettes, cuisine, ustensiles. L'apprenant veillera à nettoyer et ranger le matériel utilisé le cas échéant. Les déchets seront jetés dans les poubelles adéquates (tri sélectif).

Article 5 – Délai de rétractation

L'apprenant peut se rétracter par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai de 10 jours à compter de la signature de son inscription.

Article 6 – Responsabilité civile

La responsabilité civile de l'association n'est effective que pendant les heures de cours, et ne peut être retenue en cas de vol ou de détérioration d'objets personnels.

Article 7 – Droit à l'image

L'association peut éventuellement diffuser sur son site Internet ou par voie de presse des photos des élèves pendant les cours ou les manifestations qu'elle organise.


J'ai bien pris connaissance de la charte de l'association et je m'engage à la respecter.

A..... Le

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :

Conformément à la Loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de modification pour les données vous concernant.

tchin-tchine

Bureau - 50, rue d'Aubuisson 31000 Toulouse - contact@tchin-tchine.com - 09 51 51 70 13 - tchin-tchine .com - 
SIRET 448 722 421 00014 - APE 9499Z - Licence n° 2-1075097 - 3-1075098 - N° Formation Professionnelle 73.31.04486.31

Décharge enfant mineur

Je soussigné(e), responsable légal de l'enfant / l'adolescent(e), autorise / n'autorise pas mon fils / ma fille, à quitter le cours de chinois seul à la fin de chaque cours.

Je décharge donc de toute responsabilité tchin-tchine de tout incident qui pourrait subvenir à partir de ce moment et déclare renoncer à tout recours à son encontre.

Fait à :

Le :

Signature :